



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Vent: Orne

Question écrite n° 39471

Texte de la question

M Michel Lambert attire l'attention de M le ministre de l'agriculture sur l'arrete interministeriel en date du 15 fevrier 1988 reconnaissant le caractere de calamite agricole aux dommages causes par la tempete sur le verger cidricole dans les zones du departement de l'Orne definies par arrete prefectoral en date du 30 decembre 1987. Il lui indique que cet arrete interministeriel prevoit que, pour ouvrir droit aux indemnites du fonds national des calamites agricoles, la perte minimale du montant d'arbres presents avant la tempete doit etre d'au moins 20 p 100. Cette disposition revient a exclure un nombre considerable de producteurs pourtant durement touches. Il lui demande de prendre reellement en consideration les degats causes aux vergers cidricoles en rapportant cette disposition qui restreint le champ d'application de l'arrete du 15 fevrier 1988.

Données clés

Auteur : [M. Lambert Michel](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39471

Rubrique : Risques naturels

Ministère interrogé : agriculture

Ministère attributaire : agriculture et forêt

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1711